

Courrier à destination de maitres d'ouvrages publics et privés

Du département / région

Metz, le

Madame, Monsieur,

La CAPEB en sa qualité d'organisation professionnelle représentant les entreprises du bâtiment de notre département, est particulièrement mobilisée dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

Les entreprises que nous représentons ont été fortement touchées par la mise en place des mesures de confinement. Si le traitement des urgences et des dépannages a pu être assuré, de nombreux chantiers ont été suspendus entraînant l'interruption de leurs activités. Ces fermetures de chantiers étaient motivées par le refus des clients (publics ou privés) de recevoir les entreprises, l'impossibilité d'assurer des conditions de travail respectant la santé et la sécurité de leurs collaborateurs, ou les difficultés d'approvisionnement en matériaux.

La volonté des entreprises a toujours été de poursuivre leur activité, néanmoins la santé et la sécurité de leurs collaborateurs sont une priorité absolue et la reprise ne peut s'envisager que si elles sont parfaitement respectées.

Avec la publication par l'OPPBTP du guide de préconisation de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction, nos entreprises connaissent aujourd'hui l'ampleur des adaptations à mettre en œuvre pour pouvoir intervenir dans le contexte de crise sanitaire.

Les précautions sanitaires incontournables à mettre en œuvre vont immanquablement engendrer des surcoûts.

Ces surcoûts sont principalement dus à :

- La gestion de la coactivité et les contraintes d'organisation qu'elle va engendrer,
- Le transport des équipes,
- La réorganisation des chantiers,
- La désinfection des surfaces et des outillages,
- Le réaménagement des bases vie,
- La fourniture aux salariés des équipements de protections nécessaires,
- ...

De nombreux éléments nous amènent également à craindre qu'à ces surcoûts ne s'ajoutent des augmentations des coûts des matériaux et des frais de livraisons facturés par les fournisseurs.

Nos entreprises ont déjà été fortement ébranlées par cette crise sanitaire. Les mesures de soutien prises par les pouvoirs publics et par certaines collectivités ne compensent qu'en partie les pertes subies. La situation des entreprises est donc fortement fragilisée et tout porte à croire qu'il faudra plusieurs années pour absorber les conséquences de cette crise.

Dans ce contexte vous comprendrez que les entreprises que nous représentons ne pourront pas supporter à elles seules les surcoûts que vont entraîner les précautions sanitaires imposées par la situation. En outre, s'agissant de surcoûts imprévisibles, il serait inéquitable de les laisser à la charge intégrale des entreprises.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir prévoir la prise en charge des surcoûts liés à la crise sanitaire pour les marchés signés avant le confinement. Pour cela nous vous demandons de bien vouloir examiner avec bienveillance les demandes qui vous seront présentées en ce sens par les entreprises. Par ailleurs, si vous le souhaitez, nous nous tenons à votre disposition pour travailler avec vous sur cette importante question.

Par ailleurs, il nous paraît nécessaire de mener une réflexion sur les moyens de prendre en compte ces surcoûts sur les marchés à venir, sachant que les mesures de préventions vont devoir être maintenues pendant un certain temps.

Ainsi, **la création d'un lot COVID 19** dans les marchés à venir nous paraît opportune. Ce lot pourrait contenir la mission du référent COVID, les nouvelles conditions appliquées aux bases vie et bungalows et équipements sanitaires (nettoyage spécifique, désinfection, fournitures de lingettes et de gel), l'allongement de durée de location de matériels (dû à l'augmentation de la durée des chantiers), le gardiennage supplémentaire, la fourniture des points d'eau obligatoires et leur consommation, le nettoyage et la désinfection finale des chantiers avant livraison.

Ce n'est qu'à ce prix que nos entreprises pourront surmonter la crise exceptionnelle que nous traversons actuellement.

Par ailleurs, un paiement accéléré des factures (dès réception) qu'elles vous adressent permettrait d'éviter une aggravation des difficultés de trésorerie des entreprises. Vous contribuerez ainsi à la préservation de l'emploi et du tissu économique de notre territoire.

Comptant sur votre soutien nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Franck PERRIER

Président de la CAPEB Moselle

